

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 18 mars 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Claude G. Leduc

RÔLE

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

Frank Cianciulli, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

N^o: 107248

Plainte n^o 2009-12-01(C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 3 chefs pour avoir agi à l'encontre et à l'honneur de la dignité de la profession de représentant en assurance de dommages (*article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (*article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (*article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288

18 janvier 2010